

Elections professionnelles 2018



Cliquez, votez ...

Dans la suite du groupe de travail ministériel du 25 avril sur le vote électronique, une réunion technique s'est tenue le 2 juin 2017.

Solidaires finances

Réunion Technique n° 1

A l'ordre du jour :

1. L'appel d'offre relatif à la solution de vote électronique
2. Présentation de la société attributaire du marché
3. L'organisation du projet avec le prestataire de la solution de vote électronique ;
4. Les prérequis fonctionnels : la cartographie des bureaux de vote électroniques (BVE) et Bureaux de vote électroniques centralisateurs (BVEC) et le pastillage des votes et le traitement des résultats.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

I.D.D.
Solidaires

Solidaires Finances a demandé en introduction que soit revu le processus de prises de décisions au sein des groupes de travail.

En effet, nous avons indiqué notamment que les groupes de travail ne pouvaient être décisionnels qu'à deux conditions : premièrement qu'un vote formel soit organisé et deuxièmement, que le résultat de ce vote tienne compte de la représentativité des fédérations.

Notre intervention avait pour fondement l'examen du compte-rendu de la précédente réunion concernant les élections et notamment en ce qui concerne la cartographie des instances. Il y était indiqué notamment que la décision d'installer des CHS-CT uniques pour les DIRCOFI (DGFiP) était entérinée !? Or, cette décision ne s'appuyait apparemment que sur l'absence d'unanimité des fédérations.

(NDLR : nous reviendrons sur ce sujet lors de la prochaine réunion prévue le 27 juin).

Solidaires Finances a exprimé une nouvelle fois son opposition à la mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles. C'est un projet auquel notre ministère s'accroche malgré toutes les réserves des fédérations les plus représentatives des personnels. D'un point de vue technique, **Solidaires Finances** a ainsi réitéré son opposition au processus d'authentification trop complexe tel qu'il est proposé. Ce point sera examiné en détail (avec une nouvelle proposition semble-t-il) lors d'une seconde réunion technique programmée le 5 juillet 2017.

L'Administration a dévoilé la société dont l'offre a été retenue pour la mise en place et l'accompagnement du dispositif de vote électronique : il s'agit de Docapost, une filiale de La Poste. Présentée comme spécialisée dans l'organisation d'opérations électorales complexes, elle a travaillé sur les élections de La Poste, d'Orange, de la Macif... et les primaires municipales parisiennes de l'UMP en 2013. Cer-

taines de ces élections ont connu des incidents (indisponibilité, dysfonctionnements) que l'Administration a balayé d'un revers de la main. Les élections professionnelles de 2014 à La Poste ont pourtant été émaillées d'incidents qui auraient pu faire annuler le scrutin.

Le SI du ministère nous a malgré tout présenté cette entreprise à grand renfort de « *ayez confiance* », mais de nombreuses zones d'ombre sont présentes : respect du Code électoral et du vote « *à l'abri des regards* », pas de possibilité de procuration, solutions en l'absence d'ordinateur ou de connexion internet ?

Avec une enveloppe d'un peu plus d'un million d'euros, Docapost devra assurer le développement, l'accompagnement, le suivi et l'assistance du dispositif. Seule l'assistance de premier niveau sera assurée par l'administration. Tous les œufs du « e-vote » sont donc dans le même panier de cette filiale de La Poste. La mise en place de ce dispositif d'assistance fera l'objet d'une réunion dédiée, mais on peut d'ores et déjà considérer qu'il sera plus complexe qu'il n'en a l'air, et forcément coûteux : en effet, il est hors de question, par exemple, de confier l'assistance à des personnes pouvant influencer l'électeur (le chef de service, ou toute personne dans sa proximité immédiate). L'assistance devra porter sur des éléments techniques mais aussi organisationnels puisque c'est le statut de l'électeur qui détermine son accès aux scrutins le concernant. Pour **Solidaires Finances** il est inconcevable qu'un agent ne puisse pas exercer son droit de vote pour les questions d'ordre technique.

L'ouverture du code source du logiciel – qui permettrait l'analyse de la façon dont il fonctionne – ne le sera que pour un expert indépendant, ce qui n'est pas conforme à la demande initiale des fédérations, qui était de disposer de ce code. L'Administration a invoqué le secret industriel, ajoutant un voile de plus au déroulé du scrutin.

Solidaires Finances retiendra de cette réunion une perte certaine du contrôle du scrutin, mettant en jeu la sincérité de celui-ci, ainsi que la représentativité qui en découlera.

